

Generalsekretariat
Viktoriastrasse 15
Postfach 685
3900 Brig

Tel. 027 924 66 00
Fax 027 924 66 01
E-mail : info@fcv-vwg.ch

Mollens/Brigue, le 12 juin 2015

Service cantonal de l'énergie et des
forces hydrauliques
Av. du Midi 7
Case postale 478
1950 Sion

Stratégie force hydraulique - Consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat
Mesdames et Messieurs,

Après examen des documents mis en consultation nous nous permettons de vous soumettre ci-après notre prise de position dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge. La prise de position a été discutée lors de plusieurs séances du comité et a été arrêtée par voie de circulation.

Considérations générales

La Fédération des communes Valaisannes représente toutes les communes en Valais, raison pour laquelle nous soutenons uniquement des solutions qui tiennent compte des préoccupations légitimes des communes ne disposant que peu ou pas du tout de la force hydraulique et respecte en même temps les intérêts et les droits des communes concédantes.

Le retour des concessions des grands aménagements hydroélectriques nous donne l'opportunité d'en tirer profit pour améliorer la sécurité d'approvisionnement et prolonger la chaîne de valeur ajoutée liée à la force hydraulique en faveur de l'économie valaisanne. A cet égard le comité de la FCV soutient l'idée et la motivation qui anime l'ensemble du projet : la communauté valaisanne participe de manière responsable et solidaire à la valeur ajoutée de l'énergie hydraulique.

La FCV juge positif que le Canton du Valais aborde le sujet de la stratégie « force hydraulique » d'une manière prévoyante et qu'une réflexion orientée sur le long terme soit faite. Néanmoins, nous estimons que l'analyse de risques n'est pas suffisante. Il conviendra d'étendre et d'approfondir ces réflexions.

Il est d'une part difficile de présager de l'évolution du développement économique en Suisse et d'autre part de prévoir l'évolution du marché énergétique particulièrement difficile. Par conséquent, nous attendons que les solutions préconisées soient flexibles et que les normes puissent être adaptées à temps à l'évolution du marché énergétique et des possibilités financières des communes, du Canton et des partenaires potentiels. Car les objectifs doivent aussi être atteints en cas de retour peu rentables et si la communauté Valaisanne et les partenaires n'ont plus les ressources financières nécessaires. Une analyse détaillée sur les capacités financières de la communauté Valaisanne est nécessaire, y inclus des réflexions sur le financement de la réhabilitation des aménagements.

Les éléments essentiels de la stratégie

1. Souveraineté sur les eaux

Le comité de la FCV soutient la proposition de ne pas prévoir de modification de la constitution et de la souveraineté sur les eaux. Les communes concédantes conservent ainsi leur droit de disposer des eaux des cours d'eaux latéraux et le Canton celui des eaux du Rhône.

2. Répartition de la propriété et prix solidaire

Le comité de la FCV accepte la proposition de maintenir, en principe, le système actuel avec une société hydroélectrique de partenaire par aménagement. Il accepte également le nouveau modèle de la répartition de la propriété des futurs aménagements surtout parce que le modèle prévoit une flexibilité en fonction des cas de figures et des moyens financiers des acteurs. La FCV soutient le principe que la communauté Valaisanne puisse acquérir des participations à chaque aménagement à un prix solidaire. Nous insistons cependant pour que ce prix solidaire soit défini clairement.

3. La communauté valaisanne est représentée par FMV

Le comité de la FCV est favorable au principe que la communauté Valaisanne soit représentée par FMV, même si l'implication plus forte des communes non-concédantes pourrait être revue. Par conséquent, la FCV devrait être représentée proportionnellement au conseil d'administration de la FMV.

4. Commercialisation de l'énergie

Le comité de la FCV soutient l'idée que les actionnaires valorisent librement l'énergie qui leur revient. Par contre nous doutons qu'avec ce principe l'objectif de prolonger la chaîne de valeur ajoutée liée à la force hydraulique en faveur de l'économie valaisanne soit atteint, raison pour laquelle nous proposons un règlement plus strict pour les actionnaires, i.e. la commercialisation se fait obligatoirement par un acteur professionnel valaisan ou majoritairement valaisan de l'énergie.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de notre détermination dans le cadre de vos futures décisions.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Fédération des Communes Valaisannes
FCV – VWG**

Le président :



Stéphane Pont

La secrétaire générale :



Eliane Ruffiner-Guntern